

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire actuel pour faire face à l'épidémie du covid-19, la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a établi des orientations en matière de concours et d'examens professionnels. Conformément à ces orientations et en application des dispositions légales et réglementaires relatives aux mesures sanitaires pour lutter contre la propagation du covid-19, il a été décidé :

- **de reporter** au second semestre 2020 **les épreuves d'admissibilité du concours d'adjoint administratif principal de 2e classe**. La date de report sera **fixée ultérieurement** par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;

- **de reporter** au second semestre 2020 **les épreuves d'admission de l'examen professionnel ainsi que des concours externe, interne et du 3e concours d'adjoint technique principal de 2e classe** - spécialités environnement hygiène, espaces naturels-espaces verts et restauration. Les dates de report seront **fixées ultérieurement** par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;

- **de maintenir** les épreuves d'admission et de prolonger la période d'inscription **du concours d'auxiliaire de soins principal de 2e classe** ;

- **d'annuler** la session 2020 du **concours externe et du troisième concours d'agent territorial principal de 2e classe des écoles maternelles** . Le prolongement de la période d'inscription et le report des épreuves d'admissibilité aurait entraîné l'organisation de ce concours deux fois à quelques mois d'intervalle courant 2021.

Ces informations sont susceptibles de modification en fonction, notamment, des mesures gouvernementales qui seront prises.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le calendrier des examens et des concours qui sera régulièrement mis à jour.